

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°5

OBJET :

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27

membres

Présent(s) : 21

Pouvoir(s) : 4

Absent(s) : 6

Délibération comportant

1 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

12/12/25

Publication le :

12/12/25

RECRUTEMENT DE VACATAIRES

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le neuf décembre deux mille vingt-cinq, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance : René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Jean-Pierre HERRADA, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Alexis DEBORD, Emmanuel MAETZ, Daniel DUMONTET, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT, Dimitri GIRARD

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir : Peggy ROUGE-PIPEREAU (à Simone GUEYDON), Jean-François TEIL (à Lydie AUGAY), Pascale CERNICCHIARO (à Patricia BALMONT), Romain COLLIER (à Daniel DUMONTET)

Le ou les membres absent(s) : Peggy ROUGE-PIPEREAU, Jean-François TEIL, Aurélie LEDIEU, Rémi LABROSSE, Pascale CERNICCHIARO, Romain COLLIER

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances –affaires générales réunie le 01/12/2025

Il est rappelé au Conseil municipal que les communes peuvent avoir recours à des vacataires.

Trois conditions doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel
- Rémunération attachée à l'acte

Considérant la nécessité d'avoir recours à deux vacataires ;

Le Conseil municipal :

- **RECRUTE** deux vacataires pour effectuer le placement des forains au marché du mardi matin du 01/01/2026 au 31/12/2026. Etant précisé qu'un seul vacataire interviendra chaque semaine.
- **FIXE** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait brut de 63€ pour une demi-journée.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget
- **DONNE** tout pouvoir à M le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 9 décembre 2025

Le secrétaire de séance
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire,
René PONTET